



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGIR
pour protéger

Résultats
2019

04 | CHIFFRES-CLÉS

06 | TEMPS FORTS



| SE PRÉPARER
AUX DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DU BREXIT



| COMBATTRE
LA CONTREBANDE DE TABAC



| LUTTER
CONTRE TOUTES LES FORMES DE CRIMINALITÉ
ORGANISÉE



| AGIR
AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES
ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



| POURSUIVRE
LA TRANSFORMATION PUBLIQUE



| ANNEXES
L'ESSENTIEL DE LA DOUANE



Gérald Darmanin,
Ministre de l'Action et
des Comptes publics



« Agir pour protéger », telle est la devise à laquelle la douane a répondu en 2019 à travers ses nombreuses missions de protection et de conseil auprès des citoyens, des consommateurs et des entreprises.

L'engagement sans faille de la douane pour combattre la contrebande de tabac, préparer les entreprises au Brexit, lutter contre toutes les formes de la criminalité organisée et poursuivre sa dynamique de transformation publique révèle, à nouveau, sa capacité à s'adapter en continu aux enjeux d'un environnement en constante mutation.

En 2019, les résultats ont été au rendez-vous. La mobilisation des douanières et des douaniers a permis des saisies remarquables avec, notamment, plus de 360 tonnes de tabac de contrebande sur tous les vecteurs de fraude (trafic fourmi, revente sur internet, fret express et postal). Ces saisies record illustrent la mobilisation sans précédent de la douane et notre réponse collective à la politique de santé publique voulue par le Président de la République et le Premier ministre en 2018.

Le Brexit fut l'un des enjeux forts de l'année 2019, pour lequel les services douaniers se sont pleinement investis et préparés. Les différentes échéances de l'année ont montré que la douane était prête et qu'elle le sera lorsque la période transitoire arrivera à son terme, a priori le 31 décembre 2020.

Le Brexit ne peut réussir que si les entreprises se sont préparées à cette échéance historique. Aussi, la douane les a accompagnées avec un message fort : « Préparez-vous à la sortie du Royaume-Uni et anticipez ses conséquences sur vos activités ! ». Quelle que soit l'issue des négociations à venir, les formalités douanières seront rétablies et les services douaniers sont présents pour conseiller tous les acteurs économiques.

Je salue aussi le combat que la douane poursuit contre les trafics de stupéfiants et de contrefaçons. À la demande du Président de la République, la douane contribue au plan de renforcement de la lutte contre les stupéfiants mis en œuvre en septembre 2019. En raison de sa position stratégique en matière de contrôle des flux, la douane a aussi joué un rôle décisif dans le déploiement du plan interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane.

Je tiens à féliciter les agents des douanes pour leur action continue et appuyée en faveur de la compétitivité des entreprises. Ils sont de véritables facilitateurs, particulièrement investis en 2019 aux côtés des entreprises afin de leur permettre notamment de bénéficier des avantages offerts par le Code des douanes de l'Union.

La douane a poursuivi des actions de transformation pour trouver les réponses adaptées aux défis qui se présentent. La création de la direction nationale garde-côtes et celle du service d'enquêtes judiciaires des finances révèlent le rôle et la place de la douane au cœur de thématiques fortes, telle que l'Action de l'État en mer ou la lutte contre les fraudes financières et fiscales.

Au cours de ces derniers mois marqués par la crise du Covid-19, je tiens également à rendre hommage à la mobilisation remarquable de l'ensemble des agents. En plus de leurs missions habituelles, ils ont garanti la fluidité des importations de matériel médical.

L'année 2020 aura pour vocation de consolider les résultats obtenus et d'accompagner les entreprises vers le Brexit. Je fais confiance aux douanières et douaniers pour relever, une nouvelle fois, ces défis avec le même engagement dont ils témoignent chaque jour.

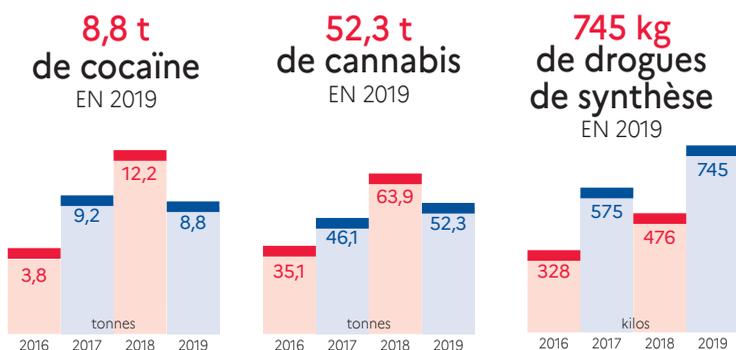
LUTTE CONTRE LA FRAUDE

STUPÉFIANTS



100,8 t
saisies

sur le territoire national
et en haute mer
(+ 3,5%)



22,3 t saisies à l'étranger
sur renseignement
de la douane française

PLAN DE LUTTE ANTI-MULES (COCAÏNE)

1 072 kg
de cocaïne saisis
337
interpellations

Direction
de Guyane

967 kg
de cocaïne saisis
399
interpellations

Direction
d'Orly

BLANCHIMENT D'ARGENT ET FRAUDES FINANCIÈRES

54,7 M€
interceptés

au titre du manquement
à l'obligation déclarative

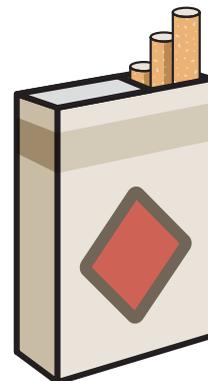
87,2 M€
d'avoirs criminels

saisis ou identifiés par le service d'enquêtes
judiciaires des finances

TABACS DE CONTREBANDE

17 298
constatations
(16 171 en 2018, + 7 %)

360,3 t
saisies
sur le territoire national
(+ 49 %)



CONTREFAÇON



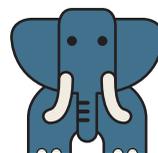
4,5 M
d'articles saisis
(- 16,7 %)

PROTECTION DU CONSOMMATEUR



8,3 M
de jouets contrôlés
(+ 24 %)

PATRIMOINE NATUREL



425
constatations
protection des
espèces menacées
(- 2 %)

ARMES



1 021
armes à
feu saisis
(- 25 %)



209
cas de blanchiment
douanier

281 M€
redressés

DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



2'26"
 Délai moyen
 d'immobilisation
 des marchandises
 (13 minutes en 2004)

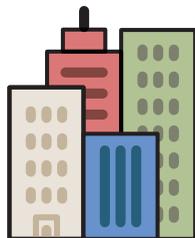
➤ LABELLISATION DOUANIÈRE

1763
OEA*
 (+ 5,4 %)



2^{ème} rang européen

* Opérateurs Économiques Agréés



2 513
 entreprises
 conseillées par
 les pôles d'action
 économique
 de la douane

88 %
 indice global
 de dématérialisation
 du dédouanement



FISCALITÉ



85,1 Mds€
 perçus (+ 1,3 %)

93 %
 C'est le taux
 de satisfaction
 des usagers
 de la douane



39
 centimes,
 c'est ce que coûte
 la perception des
 taxes douanières
 pour
 100€ collectés



RESSOURCES HUMAINES

17 108
ETP
 (équivalent temps
 plein au 31/12/2019)



JANVIER

- Quatre médailles d'or remportées par l'équipe de France douane en escrime et en ski
- Le service national de douane judiciaire (SNDJ) participe au démantèlement d'une filière internationale de contrebande de tabac
- 📷 La brigade de Pau saisit près de 900 kilos de civelles (valeur de revente estimée à près de 500 000 euros)



FÉVRIER

- Plus de 12,5 tonnes de tabac de contrebande saisies par les brigades de Calais et de Dunkerque
- La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) démantèle une structure clandestine de confection et de commercialisation de parfum qui représente quatre fois la totalité des contrefaçons de parfums interceptées en 2018
- 📷 Les douaniers de Lons-le-Saunier découvrent 17 tonnes de tabac dans un semi-remorque



MARS

- Gérald Darmanin félicite la DNRED pour le démantèlement d'un réseau international de trafics d'armes et la saisie d'une tonne d'armes dans la région de Carcassonne
- Participation au salon SITL
- 📷 Participation de la douane à une mission FRONTEX au sud de l'Espagne
- 8 mars, journée internationale du droit des femmes



AVRIL

- Saisie de biens culturels (tableaux) en provenance d'Espagne par la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Poitiers
- Participation de la douane au café économique de Bercy : "Accords de partenariat économique, quelles opportunités pour les entreprises ?"
- 📷 Les douaniers de Dunkerque saisissent près de 500 kilos de cocaïne lors du contrôle d'un conteneur transportant des bananes



MAI

- Entrée en vigueur du dispositif de traçabilité et de sécurité du tabac
- 📷 Le patrouilleur "Jean-François Deniau", en collaboration avec la Marine Nationale, saisit plus de 7 tonnes de cannabis en Méditerranée
- Saisie de plus de 400 000 médicaments de contrebande (tranquillisants) par les douaniers de Calais
- Vaste opération menée par le SEJF pour démanteler un carrousel de TVA
- Rencontres internationales de la douane (DRI/MA2E)
- La douane participe à la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie



JUIN

- Les douaniers de Clermont-Ferrand saisissent 1,4 tonnes de cannabis dissimulés dans un chargement de fruits et légumes
- 📷 La douane restitue aux autorités péruviennes trois pièces archéologiques (deux statuettes en terre cuite et un bâton en bois sculpté) saisies en mars 2007
- Cyberdouane démantèle la plus importante plate-forme de vente du darkweb francophone, le "French Deep Web Market"
- Saisie de plus d'un demi-million d'euros en liquide et de 20 kilos de kétamine par les douaniers d'Hendaye

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
EN PRÉVISION DU BREXIT, LES SERVICES DOUANIERS SE SONT MOBILISÉS

JUILLET

- Création du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF)
- Création de la direction nationale garde-côtes de la douane (DNGCD)
- Gérald Darmanin présente le bilan à mi-année 2019 du plan de mobilisation contre le trafic de tabacs et cigarettes
- Restitution aux autorités pakistanaïses d'un trésor archéologique (445 objets) saisi en 2006 et 2007
- Médaille d'or de Yannick Borel en équipe aux championnats du monde de Budapest
- Opération PASCAL Méditerranée : 3.5 tonnes de résine de cannabis saisies par les garde-côtes français et espagnols
- 📷 Participation de la douane au défilé du 14 juillet



AOÛT

- Les douaniers du Havre et de la DNRED saisissent plus d'une tonne de cocaïne (valeur estimée à plus de 74 millions d'euros sur le marché illicite).
- 📷 Participation de la douane à la « Journée des ambassadeurs » organisée par le ministère des Affaires Étrangères (MEAE)



SEPTEMBRE

- 📷 Les douaniers de l'aéroport de Faa'a saisissent 5,4 kilos d'Ice, la plus importante saisie jamais réalisée depuis l'apparition de cette drogue sur le territoire Polynésien
- Près d'1,3 tonne de pollen de cannabis saisie par les douaniers de Tours
- Déplacement de Gérald Darmanin à Caen-Ouistreham pour assister aux tests grandeur nature préparatoires au Brexit
- Participation de la douane aux Journées européennes du patrimoine



OCTOBRE

- 📷 Mise en ligne du nouveau site douane.gouv
- Saisie de près de 13 tonnes d'un précurseur du GBL par les douaniers de Roissy
- Quatre saisies totalisant près de 15 tonnes de tabac de contrebande réalisées par les douaniers des Hauts-de-France
- Les douaniers de Provence interceptent 865 000 euros et 75 kilos de cocaïne dans un camion frigorifique
- Premier anniversaire de la loi relative à la lutte contre la fraude

NOVEMBRE

- Les douaniers de Nîmes saisissent 693 kilos de cannabis dans une remorque frigorifique
- 635 kg d'oursins blancs saisis par la brigade de surveillance extérieure (BSE) de Grand Bourg Marie Galante
- Les douaniers de Charleville-Mézières interceptent 75 000 médicaments de contrebande
- 📷 Participation de la douane au Salon MILIPOL
- La douane participe à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes



DÉCEMBRE

- 📷 Saisie de 324 000 timbres français et anglais de contrefaçon par les douaniers de Roissy
- 9 décembre, journée de la laïcité en douane
- La BSI de Chaumont saisit 400 kilos de cigarettes
- L'Inspection des services douaniers a 60 ans



01

SE PRÉPARER
aux différents
scénarii du Brexit

Calais 8



Calais 8

P&O FERRIES

SE PRÉPARER

AUX DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DU BREXIT



Le Brexit est un enjeu majeur puisqu'il implique de créer une nouvelle frontière tierce avec le Royaume-Uni et de rétablir des formalités douanières qui n'existaient pas auparavant.

En 2019, la douane s'est préparée à toutes les échéances du Brexit. Au cours de cette période, l'ensemble des services douaniers a informé, conseillé et accompagné les entreprises. L'objectif était de les aider à anticiper et intégrer dans leurs stratégies commerciales et logistiques les futures formalités douanières liées au rétablissement de cette frontière tierce. L'actuelle période de transition, au cours de laquelle « rien ne change », est un moment décisif pour se préparer à l'échéance d'un Brexit effectif au 1^{er} janvier 2021.

LA « FRONTIÈRE INTELLIGENTE » : LA GARANTIE D'UNE FLUIDITÉ MAXIMALE

Ce projet transversal a conduit à la création d'une équipe pluri-disciplinaire fonctionnant en mode projet tout au long de l'année 2019.

Le dispositif de la frontière intelligente a pour objectif de **garantir la fluidité la plus grande possible du trafic** tout en assurant la sécurisation des échanges de marchandises entrant et sortant du territoire national.

Il a été conçu pour tenir compte d'une spécificité française forte : **le transport trans-Manche des marchandises est essentiellement routier** avec la présence du chauffeur ; le conducteur peut donc quitter très rapidement le terminal portuaire ou la zone du tunnel après le débarquement, sans aucun arrêt possible. Le choix du contrôle d'une marchandise par les services douaniers doit donc être décidé en amont, avant l'embarquement.

Ce dispositif innovant repose donc sur l'an-

350
recrutements
«BREXIT»
EN 2019

212
RÉUNIONS
DOUANE-ENTREPRISES
DEPUIS 2018

DONT
152
EN 2019

ticipation des formalités par les opérateurs économiques concernés. Ils doivent déposer leur déclaration en douane quelques jours avant le passage de la frontière. Un code barre est attribué et la plaque d'immatriculation du véhicule est enregistrée. Avant le passage de la frontière, le véhicule est identifié par sa plaque d'immatriculation et y sont rattachées les formalités douanières anticipées au moyen de leur code-barre (apairage). Au débarquement, le transporteur est dirigé automatiquement en fonction du statut attribué à sa marchandise (vert, pas de contrôle ; orange, contrôle).

Tout au long de l'année 2019, **neuf tests grandeur nature ont été effectués aux points frontières avec le Royaume-Uni** (tunnel et ports Hauts-De-France, Normandie et Bretagne) associant les services douaniers, les acteurs maritimes et portuaires et les transporteurs routiers. Ces tests techniques ont permis de constater que le dispositif était opérationnel, et les services douaniers prêts.



« Le travail de préparation au Brexit a dépassé le cadre des gestionnaires d'infrastructures et des compagnies maritimes dans la mesure où il a concerné l'ensemble des acteurs impactés par le Brexit. En Bretagne, où les enjeux étaient les plus forts, la Préfecture de région a associé toutes les parties prenantes (douane, police aux frontières, gendarmerie, conseil régional, acteurs portuaires...) à travers un comité régional de pilotage. Elle a également désigné un référent Brexit, le sous-préfet de Saint-Malo, qui a notamment réussi à mobiliser les gestionnaires qui tardaient parfois à anticiper les échéances.

Ces exercices de « marches à blanc » ont été indiscutablement très utiles pour vérifier le bon fonctionnement des procédures, mais également pour mettre à jour les difficultés propres à chaque site. Ainsi, la « marche à blanc » réalisée à Saint-Malo a fait prendre conscience aux gestionnaires des contraintes liées à l'exiguïté du site. »

CHRISTIAN BOUCARD,
DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

Coté trafic voyageurs en provenance ou à destination du Royaume-Uni, la problématique des contrôles migratoires et des formalités douanières est forte afin de conserver un trafic le plus fluide possible.

Lorsque le Brexit sera effectif, toute importation de biens au-delà des franchises pays tiers devra faire l'objet d'une déclaration donnant lieu à perception de droits et taxes. Les non-résidents de l'UE pourront en outre bénéficier de la détaxe lors de leur retour au Royaume-Uni. La douane a donc travaillé tout au long de l'année au déploiement des bornes PABLO dans les gares et les points de passage frontaliers les plus concernés par le transit de ressortissants britanniques, en attendant le déploiement d'une application Pablo mobile permettant aux voyageurs d'effectuer la détaxe directement sur leurs téléphones mobiles.

La concertation avec les gestionnaires des infrastructures portuaires, mais aussi aéroportuaires et des gares SNCF s'est également poursuivie tout au long de l'année. La douane a ainsi organisé des séances de formation sur mesure pour ces professionnels, et les a accompagnés dans la mise en place de processus révisés.

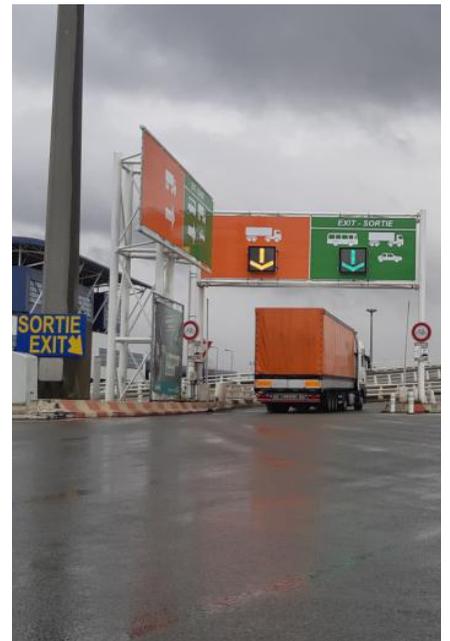
Afin de se préparer aux échéances du Brexit, un plan de recrutement et de formation d'agents des douanes a été mis en œuvre dès 2018 (près de 600 agents fin 2019) ainsi que la construction de nouvelles infrastructures permettant d'accueillir de futurs bureaux de douane.

12
vidéos tutos
SUR YOUTUBE



200
sollicitations
D'INFOS DOUANE SERVICE
PAR MOIS SUR LE BREXIT

9
tests grandeur
nature BREXIT



INFORMER, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR LE BREXIT

La réussite du Brexit dépend de la préparation des entreprises à cette échéance majeure. Cet objectif est essentiel pour la douane. Il s'agit de rassurer les entreprises françaises tout en leur expliquant qu'elles travailleront différemment avec les opérateurs économiques du Royaume-Uni.

Afin de leur expliquer les changements induits par le Brexit, la douane a organisé localement

152 réunions douane-entreprises en 2019.

Un seul message : « Préparez-vous ! ».

Le 1^{er} février 2020, le Royaume-Uni est devenu juridiquement un État tiers à l'Union européenne. Mais « rien ne change » jusqu'à l'issue de la période de transition, actuellement prévue au 31 décembre 2020.

A l'issue de cette période de transition et quel que soit le scénario (accord de libre-échange conclu ou non, complet ou partiel), **les formalités douanières seront rétablies**, et la frontière intelligente créée par la douane pour faciliter le passage des marchandises deviendra effective. **Les entreprises doivent donc poursuivre leur préparation** pour se familiariser avec les fondamentaux du dédouanement (espèce, origine, valeur, déclaration en douane, etc.).

Les actions de communication à destination des entreprises

En octobre 2019, une nouvelle version du **guide douanier d'accompagnement au Brexit** a été mise à la disposition des opérateurs sur le site Internet de la DGDDI et largement diffusée aux opérateurs.

Des dépliants pour les conducteurs/transporteurs, traduits en 8 langues étrangères, ont été largement diffusés dont 100 000 exemplaires en anglais et en français et sont disponibles sur le site internet de la douane.

Les pages Brexit du nouveau site internet de la douane (entièrement rénové et mis en ligne en octobre 2019) sont régulièrement alimentées en actualités et informations nécessaires aux particuliers comme aux professionnels. Elles permettent en outre le suivi des autres sites partenaires (site de la Commission européenne EUROPA, le site gouvernemental Brexit.gouv.fr, etc.).

Par ailleurs, plusieurs tuto vidéos disponibles sur Youtube ont été réalisés afin d'expliquer de façon pédagogique et didactique aux opérateurs comment se préparer au Brexit.

Enfin, une campagne de masse a été réalisée pour automatiser la création de numéros EORI (identifiant communautaire obligatoire pour les opérateurs important dans l'UE ou exportant hors de l'UE) pour les entreprises françaises commerçant avec le Royaume-Uni.



« En 2019, l'ensemble des douaniers normands a été formé aux nouvelles situations qu'ils auraient à gérer en raison du Brexit, grâce à la mise en place d'un plan de formation de grande envergure.

Les « marches à blanc » ont été conduites à deux reprises sur les quatre terminaux ferries transmanche. A chaque fois, des ateliers préparatoires menés sur site ont eu lieu avant les marches à blanc. Le déploiement de la frontière intelligente (système d'information Brexit) sur la Normandie a pu être opéré dans un contexte connu et maîtrisé par l'ensemble des acteurs.

Les exercices grandeur nature « ou marches à blanc » constituent un véritable atout pour assurer la maîtrise des opérations le jour J. Ils permettent d'associer l'ensemble des acteurs et de déceler les ajustements nécessaires. Grâce à ces expérimentations, les compagnies maritimes, les gestionnaires de terminaux et les chauffeurs routiers ont pu se familiariser avec le fonctionnement du système d'information Brexit, comprendre le traitement informatique des marchandises et découvrir la signalétique liée sur les différents sites. Ces tests grandeur nature ont rassuré tous les partenaires économiques et institutionnels.

Les actions menées par les services informatiques des directions régionales ont fortement contribué à la réussite de ces tests. »

JEAN PAUL BALZAMO,
DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DE NORMANDIE

02

COMBATTRE la contrebande de tabac



COMBATTRE

LA CONTREBANDE DE TABAC

En mars 2018, le ministre a demandé à la douane d'ériger la lutte contre la contrebande de tabac en priorité pour les années à venir et de mettre en œuvre un plan de mobilisation contre tous les trafics de tabac. La douane est au cœur de ce plan national de mobilisation, qui a également pour objectif de lutter contre les pertes fiscales induites par la contrebande et contre le financement d'autres activités illégales.



BILAN DU PLAN NATIONAL MINISTERIEL LANCÉ EN MARS 2018

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a présenté le 4 février 2020 à la direction régionale des douanes de Paris, le bilan 2019 du plan national de mobilisation de la douane contre les trafics de tabacs et de cigarettes lancé en mars 2018.

Cette mobilisation a très rapidement porté ses fruits. En 2019, plus de 360 tonnes de tabacs et de cigarettes ont été saisies par la douane, ce qui constitue **une augmentation de plus de 49% par rapport à 2018**. En 2019, la douane a assuré 110 916 missions consacrées à la lutte contre les trafics de tabac, soit plus de 25 % d'augmentation par rapport à 2018.

Outre les zones frontalières, des saisies record ont été réalisées sur les grands axes routiers français.

A titre d'exemple, 3,9 tonnes de cigarettes dépourvues de vignettes fiscales ont été sai-



360,3 t

saisies

SUR LE TERRITOIRE
NATIONAL
EN 2019

162 M€

en valeur saisies

sies à Calais dans un camion en provenance de Belgique en décembre dernier. Durant le mois d'octobre, les douaniers de Calais et Dunkerque ont également procédé à quatre saisies représentant au total 15 tonnes de tabacs.

Tout au long de l'année 2019, des opérations ponctuelles ont été menées, ciblées sur les différents canaux de fraude (routes, ports, aéroports, train...). Chaque semaine, plusieurs tonnes de tabac de contrebande sont ainsi retirées des circuits de revente illégaux par les douaniers.

Cette mobilisation concerne tous les vecteurs de fraude (du conteneur au trafic fourmi en passant par la revente sur interne et le contrôle du fret express et postal), et tous les types de tabacs (cigares, cigarettes, vrac, etc). La douane est particulièrement mobilisée sur le trafic du tabac à narguilé (44,3 tonnes saisies en 2019), très en vogue chez les plus jeunes. Elle est ainsi pilote européen d'une opération coordonnée par EUROPOL en 2019 visant spécifiquement ces produits.

Tous les services d'enquêtes sont fortement mobilisés. En 2019, la douane judiciaire (SEJF) s'est vu confier 102 nouvelles enquêtes concernant des trafics de tabac, soit 20 % des enquêtes judiciaires, dont **68 affaires de cigarettes et 26 affaires de tabac à narguilé**. Ces enquêtes trouvent généralement leur origine dans une constatation initiale d'un service de la douane. Outre les infractions relatives au transport et à la détention de tabac, **un délit de blanchiment douanier associé** peut être relevé également dans certaines affaires.

Le SEJF adapte ses stratégies d'enquête afin de démontrer la professionnalisation des groupes de contrebande (méthodes identiques à celles des réseaux de trafics de stupéfiants) et le caractère de bande organisée au sens juridique, permettant d'avoir recours aux moyens d'investigation spécifiques à la criminalité organisée.

La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) s'est mobilisée particulièrement sur les trafics sur internet, sur le web référencé ou sur le darknet. La cellule spécialisée Cyberdouane assure ainsi une veille des réseaux sociaux, notamment sur les profils proposant des ventes de tabacs.

En 2019, les saisies ont représenté l'équivalent de près de **18 millions de paquets de cigarettes sortis des circuits clandestins**.

Le message du ministre est clair : « *Ces résultats record démontrent la très forte mobilisation des douaniers sur cette mission prioritaire que constitue la lutte contre tous les trafics de tabacs. Il n'y aura aucune tolérance vis-à-vis des grands réseaux criminels ou des revendeurs. Le réseau des buralistes est le seul réseau légal de vente du tabac en France* ».

44,3 t

DE TABAC À NARGUILÉ
SAISIES SUR LE
TERRITOIRE NATIONAL

18 M

de paquets

DE CIGARETTES
SORTIS DES CIRCUITS
CLANDESTINS

17 298

constatations

EN 2019

DONT

2 865

constatations

DANS LE FRET POSTAL
ET EXPRESS



Afin de poursuivre cette lutte contre les trafics de tabac, la législation évolue : la limite d'importation de cigarettes depuis un autre Etat membre de l'UE est ainsi passée de 10 à 4 cartouches par personne. **Au-delà de 4 cartouches, la contrebande est désormais présumée.**

LE DISPOSITIF DE TRAÇABILITÉ ET DE SÉCURITÉ DES PRODUITS DU TABAC

Afin d'accentuer l'efficacité de cette lutte, le Gouvernement a mis en œuvre **un dispositif de traçabilité et de sécurité des produits du tabac adopté au niveau européen** et travaille actuellement, dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, à la mise en œuvre d'un dispositif international.

Le dispositif national est entré en vigueur le 20 mai 2019. Depuis cette date, tous les paquets de cigarettes et de tabac à rouler, nouvellement fabriqués dans l'union européenne doivent être dotés de ces nouveaux dispositifs.

Le dispositif de sécurité est constitué d'une vignette apposée sur les tabacs et destinée à lutter contre la contrefaçon des produits du tabac. Cette vignette garantit l'authenticité de ces produits.

Le dispositif de traçabilité consiste à identifier chaque unité de conditionnement de produits

SEJF

Suite à une saisie de 6,8 tonnes de tabac à narguilé effectuée le 27 novembre 2019 dans un entrepôt en banlieue parisienne, l'unité de Paris a été saisie.

Ses investigations en enquête préliminaire puis en commission rogatoire ont permis d'identifier deux bandes organisées également connues dans le domaine des stupéfiants.

Les clients et le réseau de distribution du tabac ont également été identifiés. Cinq personnes ont été mises en examen et placées sous contrôle judiciaire.

PRODUITS DU TABAC

Dispositifs de traçabilité et de sécurité dans l'Union européenne

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Qu'est-ce que c'est ?	Dispositif de traçabilité Un code permettant de suivre un produit du tabac de son usine de production jusqu'au vendeur au détail.	Dispositif de sécurité Une vignette permettant de garantir l'authenticité d'un produit du tabac présent sur le territoire.
Quand ?	D'ici le 20 mai 2019 pour les cigarettes et le tabac à rouler. D'ici le 20 mai 2024 pour les autres produits du tabac.	
Quels objectifs ?	Réduire la contrebande en freinant les introductions illégales de produits authentiques.	Réduire la contrefaçon en limitant la vente de produits non authentiques.
Où les dispositifs sont-ils apposés ?	paquets, cartons, cartouches	paquets
Quels champs d'application ?	- exportation depuis l'UE - importation dans l'UE - fabrication dans l'UE - vente dans l'UE Chaque paquet mis en vente en France doit disposer d'un identifiant unique généré et délivré par une entité désignée par la France.	- importation dans l'UE - fabrication dans l'UE - vente dans l'UE Chaque paquet mis en vente en France doit disposer d'une vignette de sécurité française.
Quelles modalités de contrôle ?	Scan/saisie de l'identifiant unique Sur smartphone et/ou PC	Vérification des éléments authentifiants : - encre optiquement variable - micro-implosion - encre UV, papier inerte aux UV - traceur moléculaire (analyse au laboratoire) A l'oeil nu, Sous lumière UV, Positionnement de la vignette sur l'ouverture des paquets pour jouer un rôle de scellé.
Quelles bases juridiques ?	- article 15 de la directive 2014/40/UE - règlement d'exécution (UE) 2018/574 - règlement délégué (UE) 2018/573 - article L.3512-23 et 24 du code de la santé publique	- article 16 de la directive 2014/40/UE - décision d'exécution (UE) 2018/576 - arrêté du 24 décembre 2018 relatif à la combinaison des éléments authentifiants - article L.3512-25 du code de la santé publique



du tabac avec un identifiant unique et à reporter tous les mouvements (transports et livraisons) dans une base de données accessible seulement aux autorités des Etats membres.

En 2019, plus de un milliard d'identifiants uniques ont été délivrés par l'Imprimerie Nationale.

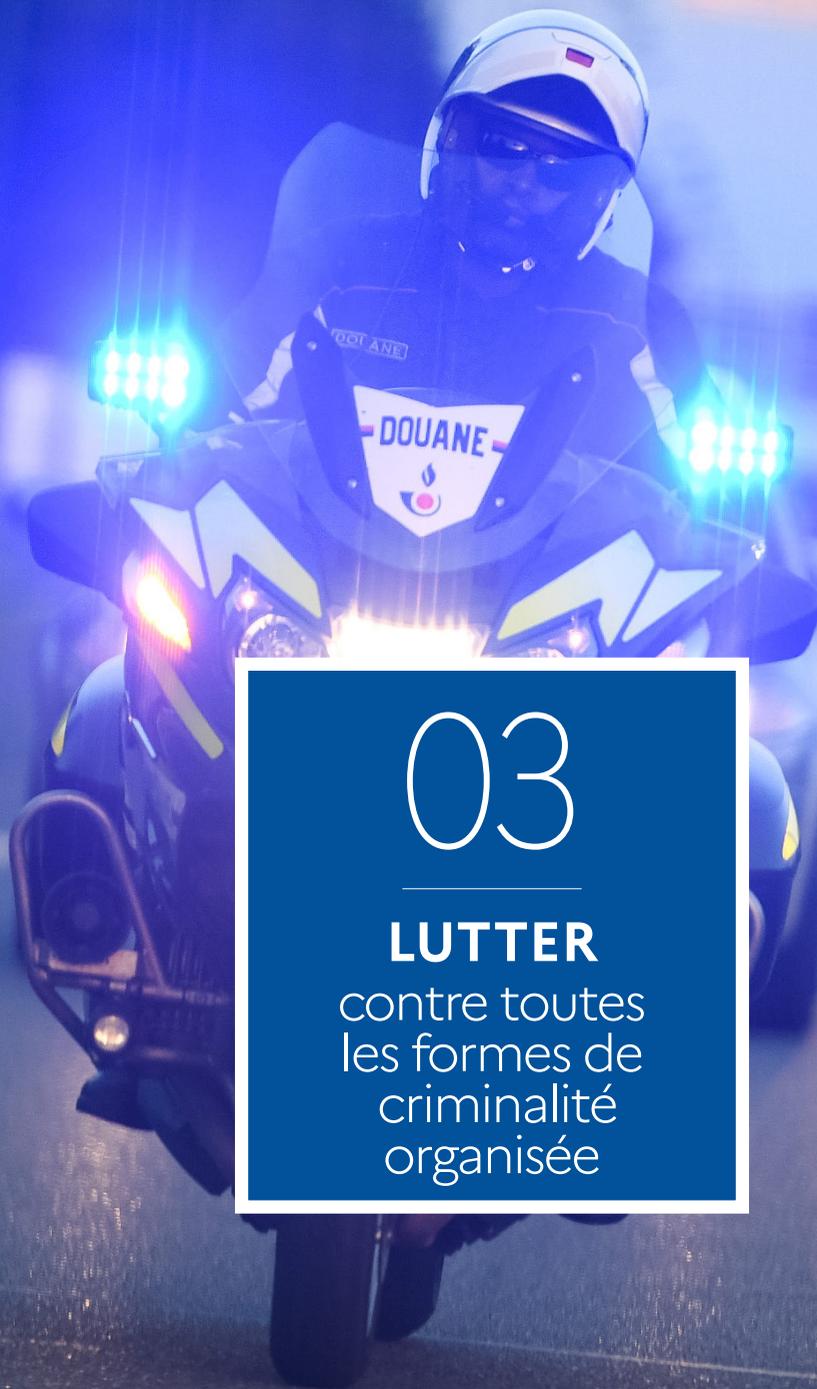
Ce nouveau dispositif a très vite donné des résultats : en 2019, deux tonnes de cigarettes ne respectant pas le dispositif de traçabilité ont été saisies. Il a également permis de confondre des malfaiteurs impliqués dans le braquage d'un camion de livraison de cigarettes dans le cadre d'une enquête de police. Il devrait également permettre très vite une coopération internationale accrue.

1,2 Mds
d'identifiants
uniques
DÉLIVRÉS PAR
L'IMPRIMERIE NATIONALE
EN 2019

LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE TABACS RÉAFFIRME LE RÔLE DU RÉSEAU DES BURALISTES

Les buralistes sont associés pleinement à ce plan de mobilisation contre les trafics de tabacs.

Une fiche tabac dématérialisée a ainsi été mise en test en fin d'année 2019 par la confédération des débitants de tabac en lien avec la douane, pour un déploiement en février 2020. Elle vise à permettre aux buralistes de faire des signalements de ventes dans des lieux non autorisés. Elle a déjà permis de réaliser des confiscations de cartouches de cigarettes en provenance d'Espagne et d'Andorre et de solliciter des fermetures administratives des commerces impliqués.



03

LUTTER

contre toutes
les formes de
criminalité
organisée

LUTTER

CONTRE TOUTES LES FORMES DE CRIMINALITÉ ORGANISÉE

La criminalité organisée est un fléau contre lequel la douane agit au quotidien afin de protéger le territoire national et l'espace communautaire. En 2019, les services douaniers ont poursuivi leurs actions afin de contrecarrer les réseaux de distribution de stupéfiants, notamment la cocaïne (et la lutte contre les « mules ») et les drogues de synthèse, très dangereuses pour la santé en raison de leur puissance et de leur caractère fortement addictif.

Cette mission de protection des citoyens s'est également illustrée dans la lutte contre les contrefaçons, le blanchiment d'argent et le trafics des espèces animales protégées.

LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS, UN AXE D'ACTION MAJEUR POUR LA DOUANE

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane. Ce plan vise à identifier et contrôler les personnes susceptibles de transporter de la drogue dans leurs bagages, à corps ou *in corpore*.

Compte tenu de sa proximité avec la Colombie, premier producteur mondial de cocaïne, la Guyane, confrontée par ailleurs aux difficultés sociales d'une partie de la population, constitue la porte d'entrée principale de la cocaïne à destination de la métropole et par extension de l'Union européenne, par la voie aérienne et les aéroports de Cayenne et d'Orly.

Des actions tant dissuasives que répressives ont été conduites au niveau local, mais aussi sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elles ont permis de saisir une grande quantité de drogue durant les opérations de contrôles renforcés.

En septembre 2019, un plan de renforcement de la lutte contre les stupéfiants a été mis en œuvre à la demande du Président de la République. La douane est un acteur majeur de ce plan en raison de sa position stratégique en matière



STUPÉFIANTS

100,8 t
saisies sur
le territoire
national

ET EN HAUTE MER

(+ 3,5 %)

DONT :

- 8,8 t de cocaïne
- 52,3 t de cannabis
- 745 kg de drogues de synthèse
- 25,3 t de khat
- 12,35 t de précurseurs

de contrôle des flux, de sa présence au sein des territoires métropolitains et ultra-marins et de son action en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

L'une des mesures phare de ce plan d'action national est la création de l'Office anti-stupéfiants (OFAST), issu de la transformation de l'Office central de répression des trafics illicites de stupéfiants (OCRTIS). Ce nouveau service comprend des policiers, des gendarmes et des douaniers recrutés pour leurs compétences en matière d'analyse et de traitement de l'information.

En prolongement de ces actions, la DNRED, service de renseignement spécialisé, joue un rôle actif dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et l'entrave des réseaux criminels, à la fois sur le territoire national et à l'international avec l'appui du réseau des attachés douaniers à l'étranger. L'action judiciaire du SEJF en matière de lutte contre les fraudes financières complète cette stratégie.

LES CONTREFAÇONS ET LES ÉVOLUTIONS DE CE PHÉNOMÈNE CRIMINEL

La lutte contre la contrefaçon se situe à la jonction de l'action économique de la douane et de sa mission de lutte contre la fraude. Elle

PLAN ANTI-MULES

736
interpellations

2,04 t
de cocaïne
saisis

4,5 M
d'articles de
contrefaçon
interceptés

EN 2019

1 550
demandes
d'intervention
DES TITULAIRES DE DROITS

2 648
saisies de
médicaments
contrefaits

EN 2019

consiste à la fois à favoriser la capacité d'innovation et de développement des entreprises, et à protéger les consommateurs.

Aujourd'hui, l'intensification du commerce électronique et l'utilisation des réseaux sociaux favorisent les trafics de contrefaçons qui nuisent à l'économie nationale, à la santé des consommateurs et favorisent le travail illégal en détruisant de nombreux emplois. **Cette perte d'emplois est chiffrée à 35M €/an en Europe.**

Avec plusieurs millions d'articles contrefaisants interceptés tous les ans (textile, jouets, produits de luxe, pièces automobiles, produits de haute technologie, et désormais médicaments ou produits alimentaires), la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) est une priorité d'action constante pour la douane.

Le rôle des titulaires de droits pour mieux combattre la contrefaçon est central

En déposant auprès des services douaniers une demande d'intervention, le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle quel qu'il soit (marque, droit d'auteur, brevet...) sollicite la mise en place d'une surveillance douanière et s'engage à fournir une expertise technique lors des interceptions réalisées par les services douaniers. En 2019, pour plus d'efficacité, la douane française s'est engagée dans un processus communautaire de dématérialisation de ces demandes d'intervention.

Le phénomène de la contrefaçon est amplifié par l'explosion du commerce électronique

Les saisies réalisées dans le e-commerce représentent aujourd'hui 30 % des interceptions et 60 % des procédures. Le commerce en ligne redéfinit la notion de frontière en rapprochant le producteur du consommateur et en réduisant les délais de livraison. Ce vecteur favorise la fragmentation des envois et nécessite des moyens de lutte adaptés pour empêcher la commercialisation de ces marchandises.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les services douaniers se mobilisent, sur l'ensemble du territoire et notamment dans les centres postaux et de fret express. Ils sont aidés par le service national d'analyse de risques et de ciblage (SARC), doté d'outils et d'agents spécialisés, qui analyse les données en masse afin d'orienter plus efficacement les contrôles douaniers.

La chambre de commerce américaine (USCC) a distingué en 2019 l'action de la douane française en matière de lutte contre la contrefaçon en lui décernant son prix «Annual Intellectual Property Champions Award for excellence in Enforcement».

La cellule Cyberdouane (DNRED) est par ailleurs en relation avec les services de contact dédiés mis en place par les sites de commerce électronique pour échanger avec les partenaires institutionnels, afin d'obtenir rapidement les informations liées aux vendeurs de contrefaçons et de pouvoir initier des enquêtes sur le territoire national.

LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Les délits à caractère financier entrent dans le champ des compétences de la douane. C'est elle en effet qui reçoit les déclarations de mouvements internationaux de capitaux au titre de la réglementation concernant l'obligation déclarative, et qui contrôle le respect de cette obligation auprès des voyageurs entrant et sortant du territoire national.

La douane participe également à l'identification des filières de blanchiment de l'argent issu d'activités illégales. La DNRED et l'ensemble des brigades déployées sur le territoire se sont fortement mobilisées pour détecter et entraver l'action des passeurs et collecteurs de fonds de provenance illégale.

Ainsi, 209 cas de suspicions de blanchiment douanier ont été relevés en 2019 contre 194 en 2018, soit une augmentation de 8 %. D'autre part, la douane a constaté et transmis 18 cas de suspicions de blanchiment de droit commun à l'autorité judiciaire en 2019.



Les procédures douanières sont à l'origine de nombreuses enquêtes judiciaires, menées notamment par le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui complète le dispositif douanier par ses actions de démantèlement de réseaux criminels de blanchiment et de saisie des patrimoines des criminels. Les officiers de douane judiciaire (ODJ) du SEJF travaillent en étroite collaboration avec EUROPOL et déclinent de nombreuses commissions rogatoires internationales sous l'autorité des magistrats, notamment des Juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) et du Parquet national financier (PNF). En 2019, le SEJF a saisi ou proposé à la saisie près de 88 M€ d'avoires criminels.



Enfin, la douane exerce depuis janvier 2017, une mission de contrôle des mesures de vigilance incombant aux marchands d'art (brocanteurs, antiquaires, galeries d'art), qui constituent un secteur professionnel présentant un risque élevé en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en raison de l'importance des flux financiers générés.

La lutte contre les délits financiers est une mission majeure de la douane. Elle s'inscrit plus largement dans l'action internationale menée contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et porté par le Groupe d'action financière (GAFI). Ses évaluateurs mèneront en 2020 l'audit de la France sur le respect des engagements pris dans ce domaine.

22 047

DÉCLARATIONS DE MOUVEMENT DE CAPITAUX RÉCEPTIONNÉES

54,7 M€

INTERCEPTÉS POUR ABSENCE DE DÉCLARATION OU FAUSSE DÉCLARATION



87,2 M€

d'avoires criminels SAISIS PAR LE SEJF

373 animaux vivants protégés saisis EN 2019



LA PROTECTION DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES MENACÉES

Depuis 1978, la douane joue un rôle déterminant dans l'application de la Convention internationale du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, également appelée **Convention de Washington ou CITES, qui protège plus de 35 000 espèces.**

Les contrôles que les agents des douanes sont amenés à réaliser permettent la saisie régulière de bois tropicaux (palissandre), caviar, écailles (tortues, pangolins), objets en ivoire, coquillages antillais (lambis) ainsi que plus de 300 animaux vivants chaque année. En 2019, les douaniers ont également saisi 1,7 tonne de civelles vivantes (alevin de l'anguille). Depuis 2019, la protection de la civelle, espèce endémique européenne très braconnée sur la côte Atlantique, fait l'objet d'un plan de contrôle douanier spécifique qui a déjà permis des saisies record et l'ouverture d'enquêtes judiciaires par le SEJF.

Dans le cadre de sa mission économique, la douane accompagne également les entreprises du secteur du luxe (maroquinerie, joaillerie) dans la mise en œuvre de la réglementation CITES. C'est en effet le premier secteur économique concerné par la réglementation liée à la protection des espèces vivantes menacées.

Chaque année, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) organisent une opération internationale menée simultanément dans de nombreux pays. En 2019, cette opération a permis de saisir 1 828 animaux et végétaux protégés.

Le 16 mars, lors d'un contrôle routier, la brigade d'Ax-Les-Thermes contrôle un véhicule espagnol en provenance d'Andorre, avec trois individus de nationalité chinoise. La visite du véhicule permet de constater la présence de quatre valises contenant des civelles conditionnées dans des sacs plastiques remplis d'eau. Au total, plus de 100 kg de civelles et 3 240 euros sont saisis au titre du blanchiment douanier. Les civelles ont été remises au service départemental de l'Agence française pour la Biodiversité afin d'être réintroduites en milieu naturel. Les individus ont été placés en retenue douanière et remis à la brigade de gendarmerie de Taniac-sur-Ariège en co-saisine avec le SEJF.

04

AGIR

au service de
la compétitivité
des entreprises et
de l'attractivité du
territoire

IMPORT-EXPORT / IMPORT-EXPORT CONFERENCES

souverainete nationale
une priorite pour la



RAIL FREIGHT
MEETINGS

BUSINESS
IMMO

AGIR

AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

D

ans un contexte international très évolutif, la douane est plus que jamais une fonction stratégique de la logistique internationale, qui doit être comprise et maîtrisée par les entreprises. En 2019, la douane a poursuivi ses actions d'accompagnement auprès des entreprises à l'aide d'offres personnalisées et gratuites.

OPTIMISER LA STRATÉGIE COMMERCIALE ET LOGISTIQUE DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

Afin d'être au plus proche des attentes des entreprises, la douane met à leur disposition des interlocuteurs nationaux et régionaux. Ces services leur proposent des réponses concrètes et personnalisées.

La **mission action économique et entreprises** (MA2E) est l'illustration de cette dynamique. Elle permet de démystifier le rôle de l'administration et faire comprendre son impact positif en matière de compétitivité à l'international. Elle veille à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des entreprises et garantit l'application uniforme de la réglementation douanière à travers le réseau des pôles action économique (PAE) qu'elle anime. Elle est enfin l'interlocutrice des fédérations et du réseau des partenaires de l'international (**French Tech, Team France Export**).

Autre interlocuteur clé, le **service grands comptes (SGC)** : il accompagne et traite les flux déclaratifs de 72 groupes (364 sociétés) dont certains sont leaders mondiaux dans leur secteur d'activité. Par sa connaissance experte de la **supply chain**, le SGC se révèle être un véritable facilitateur de compétitivité. En 2019, Il a délivré 161 agréments de dédouanement centralisé national (DCN), procédure permettant de centraliser le dépôt des déclarations d'importation et d'exportation sur un seul

218

réunions

DOUANE-ENTREPRISES

SGC :

364

sociétés

GÉRÉES
EN 2019

4

centres d'expertise :

- TOULOUSE-BLAGNAC
- ROUEN-PORT
- L'ISLE D'ABEAU
- NANTES ATLANTIQUE

477

IMF délivrés

EN 2019

bureau de douane, alors que les flux logistiques arrivent partout sur le territoire national.

Cette politique de facilitation est renforcée par les actions des **quatre centres d'expertise du SGC**, spécialisés par grand secteur économique, et qui ont traité plus de 15 % des volumes déclaratifs nationaux.

Faire connaître en région l'offre de services douanière

En région, les PAE, interlocuteurs de proximité des entreprises, leur apportent les informations et les conseils adaptés à leurs réalités régionales et internationales. Ils organisent régulièrement des réunions d'information « douane-entreprises » qui complètent les actions menées au niveau national avec les fédérations. Leur accompagnement concerne aussi bien les TPE-PME que les groupes non inclus dans le portefeuille du SGC ou les **startups**. L'action auprès des startups à Station F ou au sein des incubateurs en région, montre la capacité de la douane à adapter son offre de service aux besoins particuliers des entreprises qu'elle rencontre.

Autre illustration de sa proximité avec les entreprises, la douane participe à différents salons professionnels dont le salon du **Made In France**, pour y faire la promotion de l'information sur le marquage de type «**made in France**» (IMF), ou le salon SITL («**semaine de l'innovation du transport et de logistique**») sur lequel la douane anime chaque année des ateliers et conférences thématiques.

Une présence renforcée à l'international

La multiplication des accords de partenariat économique (APE) négociés par l'Union européenne est une autre occasion pour la douane d'être présente aux côtés des opérateurs, de les informer et les accompagner dans la mise en œuvre de ces accords.

Les actions de communication de la douane sur les avantages de l'accord avec le **Canada (CETA)** ont ainsi largement convaincu les entreprises françaises avec un taux d'utilisation de l'accord du CETA de 43% contre 29 % au niveau européen.

Ainsi, l'entrée en vigueur le 1^{er} février 2019 de l'accord avec le **Japon (JEFTA)**, second partenaire de l'Union européenne après la Chine, a permis à la douane de multiplier les actions de communication sur les avantages tarifaires (droits de douanes réduits ou nuls) et non tarifaires (principe de reconnaissance mutuelle des évaluations nationales de sécurité par exemple) dont peuvent bénéficier les entreprises.

Cette dynamique se poursuit en 2020 avec l'accord signé avec **Singapour**, entré en application le 21 novembre 2019.

L'offre douanière à l'international repose également sur le **réseau des attachés douaniers à l'étranger chargés de faire le lien avec les administrations et services du pays où ils sont implantés**. Cette mission économique à l'international a désormais son événement annuel, les « rencontres internationales de la douane », dont la première édition organisée en mai 2019 a profité à 120 entreprises.

FLUIDIFIER LE PASSAGE DES MARCHANDISES À LA FRONTIÈRE

Réduire le temps de traitement des formalités douanières et rationaliser la coordination des acteurs publics à la frontière sont des priorités douanières fortes.

Dans un contexte mondial de sécurité et sûreté renforcé, les entreprises poursuivent leur recours au label « **Opérateur Économique Agréé** » (OEA), afin de bénéficier de procédures douanières simplifiées reconnues dans l'ensemble de l'Union européenne. À ce jour, la France a délivré 1763 labels OEA. Elle se classe au second rang européen, derrière l'Allemagne.



21
attachés
douaniers
en poste à l'étranger

—
GUN

260 000
déclarations
CONTRÔLÉES DEPUIS 2015

7
interconnexions
AVEC LES SI D'ADMINI-
STRATIONS PARTENAIRES
EN 2019

—
161
DCN délivrés
DANS LE CADRE DU CDU
EN 2019

L'année 2019 a été marquée par la fin de la période transitoire de mise en œuvre du **Code des douanes de l'Union (CDU)**. Les services douaniers se sont mobilisés pour permettre aux entreprises de bénéficier de facilitations offertes par le CDU telles que la procédure de dédouanement centralisé communautaire, mais également pour les aider à finaliser la mise en conformité de leurs autorisations douanières par rapport aux nouvelles réglementations, notamment en matière de sûreté-sécurité.

Pour réussir cette transition, la douane adapte son système d'information afin de dématérialiser les échanges de données aussi bien avec les opérateurs qu'avec l'ensemble des douanes européennes.

Autre axe d'action majeur, le développement du **Guichet Unique National** du dédouanement (GUN), piloté par la douane française est plus que jamais primordial. Il dématérialise, automatise et sécurise le contrôle documentaire des déclarations en douane accompagnées d'un document d'ordre public (DOP). L'objectif du programme GUN est d'**établir à terme douze interconnexions avec les SI d'administrations partenaires permettant le traitement automatisé de 400 000 déclarations en douane par un assorties d'un DOP**.

En 2019, deux nouvelles liaisons ont été créées avec :

- la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour les documents obligatoires pour les fruits et légumes soumis à normes de commercialisation ;
- l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) pour la gestion des importations de produits agricoles vers les DOM.



1 763

label OEA

EN 2019
(+ 5,4 %)



Le GUN a ainsi permis la révision des processus de délivrance des DOP, et ce faisant a facilité la création de nouveaux téléservices, la généralisation de la dématérialisation des formalités administratives, et la fluidification du passage en douane des marchandises soumises à des réglementations spécifiques (produits stratégiques, sensibles ou soumis à restrictions particulières).

Dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental visant à améliorer la performance française en matière de compétitivité de la chaîne logistique, la douane française a également été mandatée en 2019 pour participer à la création de **points de contact unique (PCUN) sur les trois axes Seine, Méditerranée-Rhône-Saône et Nord**, et réaliser la plate-forme numérique «France SESAME» (système d'échanges simplifiés

pour les autorisations des marchandises), en collaboration avec la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la DGCCRF.

SIMPLIFIER, DÉMATÉRIALISER ET INNOVER L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

En 2019, la douane a innové en lançant une première expérimentation en matière de **Blockchain** conduite avec un grand groupe industriel. Cette expérimentation a porté sur les modalités de suivi des opérations de transformation dans le cadre d'une autorisation de perfectionnement actif et a permis la modélisation de chaque étape clef du processus logistique.

Le mouvement global de simplification des formalités douanières se poursuit encore avec les travaux sur l'application de fret express (**Delta X**) garantissant sa fiabilité face à la croissance exponentielle des flux du e-commerce, et le déploiement de la nouvelle application de transit (**Delta T**).

Dans le secteur de la viticulture, les actions de dématérialisation se poursuivent également avec le téléservice **PARCEL** qui permet aux opérateurs de déclarer en ligne leurs plantations, leurs arrachages et les transferts de parcelles dans le cadre de la mise à jour de leur casier viticole.

Enfin, dans le cadre de la mise en application de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance, loi « ESSOC », **un nouveau téléservice de gestion des demandes (OGDE)** a été déployé en septembre 2019. Il permet à tout opérateur ou particulier de déposer une demande dématérialisée de rescrit ou de droit au contrôle afin de renforcer la traçabilité et la sécurisation des échanges entre les demandeurs et la douane.



« La société Groupe Sac Personnalisable, créée en 2013, abrite la marque « BONJOUR FRANCOIS » qui a pour objet la fabrication, la personnalisation et la livraison en France de sacs et textiles réutilisables (sacs, pochons, trousse, cabas...) pour les entreprises et les particuliers.

Le choix du Made In France était une évidence : pouvoir proposer sur un marché ultra concurrentiel où une immense majorité des articles sont importés, les savoir-faire des entreprises de nos régions tout en garantissant l'excellence, la qualité et l'élégance de nos produits.

Pour obtenir ce marquage, nous avons rencontré le conseiller économique du service des douanes qui a fait preuve d'un réel sens de l'écoute mais nous a aussi accompagnés dans l'instruction du dossier relativement complexe. Les douanes nous ont ainsi permis de concrétiser notre projet et donner vie aux valeurs qui sont à l'origine de la création de l'entreprise. »

FRANÇOIS DEUNF
FONDATEUR DE BONJOUR FRANÇOIS

05

POUR SUIVRE
la transformation
publique



POURSUIVRE

LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

E

n 2019, la transformation de l'action publique continue pour permettre à la douane de s'adapter aux nouveaux enjeux et poursuivre la restructuration de ses services et de ses missions.



LE SERVICE D'ENQUÊTES JUDICIAIRES DES FINANCES (SEJF), UNE STRUCTURE DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES FISCALES ET FINANCIÈRES

Ce nouveau service, placé sous la double tutelle de la douane et de la direction générale des finances publiques (DGFiP), créé au 1^{er} juillet 2019, succède au Service national de la douane judiciaire créé en 2002.

Il constitue un service de police judiciaire singulier. Il est dirigé par un magistrat de l'ordre judiciaire. Ce nouveau service, composé de 231 officiers de douane judiciaire (ODJ) jusqu'au 1^{er} juillet 2019, intègre désormais 25 officiers fiscaux judiciaires (OFJ) qui ont suivi une formation spécifique à l'École des douanes de Tourcoing sur les règles de l'organisation judiciaire et de la procédure pénale, mais également sur les mécanismes de la fraude fiscale complexe. Une seconde promotion d'OFJ est actuellement en formation.

Les ODJ et les OFJ ont une compétence légale d'attribution respectivement définie aux articles 28-1 et 28-2 du code de procédure pénale.

L'intérêt du SEJF est de regrouper dans un même service, au sein du ministère du budget, **256 enquêteurs de culture proche et qui disposent d'un haut degré de technicité** pour enquêter

SEJF

231
officiers
de douane
judiciaire

25
officiers
fiscaux
judiciaires
FORMÉS EN 2019

800
agents
À LA DNGCD

sur des infractions économiques, financières et fiscales le plus souvent complexes et aux enjeux financiers importants : infractions au code des douanes, escroqueries à la TVA, infractions relatives à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne notamment pour les ODJ ; infractions de fraude fiscale lorsqu'elles sont présumées avoir été commises, entre autres, à l'aide de comptes ouverts à l'étranger, de fiducies ou de trust, de fausses identités ou de faux documents ou encore d'une domiciliation fiscale fictive ou artificielle à l'étranger pour les OFJ.

Le blanchiment, simple ou aggravé, est le point commun de toutes ces infractions.

LA DIRECTION NATIONALE GARDE-CÔTES DES DOUANES (DNGCD) ET LA RÉNOVATION DU COMMANDEMENT AÉROMARITIME OPÉRATIONNEL

Au 1^{er} juillet 2019, la DNGCD a officiellement débuté ses activités au Havre. Ce nouveau service à compétence nationale crée **un commandement aéromaritime opérationnel unifié** qui comprend plus de 800 agents.

Il est désormais responsable du soutien du dispositif et du pilotage opérationnel décliné aux trois unités garde-côtes locales implantées

La refondation de la DNRED se poursuit :

En 2019 l'action des services de la DNRED a été plus que jamais mobilisée dans la lutte contre les groupes criminels organisés actifs, en particulier dans le domaine des stupéfiants et des tabacs, et dans la lutte contre la délinquance fiscale, économique et financière. L'objectif poursuivi est de mieux appréhender les flux financiers en lien avec les différentes fraudes douanières et les modalités de blanchiment.

sur les façades maritimes « Antilles-Guyane », « Manche-Mer du Nord-Atlantique » et « Méditerranée » pour la conduite des moyens. La direction générale assure le pilotage stratégique et la cohérence du dispositif au regard de l'action de l'État en mer (AEM).

Cette nouvelle dynamique permet d'améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'aéromaritime douanier, en interne comme en externe sur des problématiques actuelles telles que le sauvetage en mer, la police des pêches, la lutte anti-pollution, ou encore la surveillance des aires marines protégées. Elle permet également de fluidifier les échanges entre les façades maritimes.

Au niveau européen, la coopération avec l'Agence Frontex, en pleine constitution d'un corps permanent de garde-frontières et garde-côtes, s'en trouve consolidée. En 2019, les moyens maritimes et aériens de la douane française ont ainsi permis de réaliser, dans le cadre des opérations conjointes Frontex, le sauvetage de 1070 personnes dont 749 hommes, 141 femmes et 180 enfants.

L'UNIFICATION DU RECouvreMENT FISCAL ET LE TRANSFERT DE TAXES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

L'unification du recouvrement a débuté en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2024. Il s'agit d'une démarche partagée entre les différents acteurs concernés, afin de permettre l'analyse, taxe par taxe, des conditions requises pour assurer ce transfert de manière optimale. L'objectif est de garantir aux entreprises un service fiable et sécurisé, maintenir un niveau de contrôle efficace et offrir aux agents concernés un suivi individuel. Les rencontres organisées avec les organisations syndicales et les professionnels permettent de prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes. Les travaux

ainsi menés vont permettre de définir les réorganisations nécessaires à la mise en oeuvre des nouveaux dispositifs.

Le premier transfert, qui a concerné les contributions sur les boissons non alcooliques (droit spécifique sur les boissons non alcooliques, cotisation sur les boissons sucrées, contribution sur les boissons édulcorées et surtaxe sur les eaux minérales) a été réalisé au 1^{er} janvier 2019. La gestion, le recouvrement et le contrôle de ces taxes sont désormais de la compétence de la DGFIP.

Au 1^{er} janvier 2020, c'est la taxe générale sur les activités polluantes qui a été transférée, à l'exception de la composante déchets dont le transfert aura lieu au 1^{er} janvier 2021.

LA RÉORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS

En 2019, la réorganisation des services de la direction générale s'est poursuivie autour de trois principaux objectifs :

- recentrer les services centraux sur les fonctions stratégiques d'analyse, de conception, de pilotage et de déclinaison de la réglementation ;
- créer une mission de stratégie, de prospective, d'innovation et du domaine digital, pour faciliter la transversalité, l'anticipation des

557
marins

165
personnels
aériens



Le premier déplacement de la mission transversalité et Outre-mer créée au sein de la sous direction du réseau à la direction générale s'est effectué à Mayotte.

La position géographique de ce département français en outre-mer, à proximité du continent africain, dans une zone d'intérêt stratégique, et ses problématiques sécuritaires font de la douane un acteur essentiel des opérations coordonnées de la lutte contre l'immigration clandestine (LIC). Cette mission érigée en priorité gouvernementale sera exercée à compter du 1^{er} janvier 2020 au sein d'un corps unique du ministère de l'Intérieur.

enjeux douaniers et augmenter la capacité de réaction/adaptation de la direction générale des douanes ;

- **concentrer les activités de pilotage du réseau** avec la création d'une sous-direction dédiée pour permettre d'améliorer la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale.

LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DES AGENTS POURSUIT SA MODERNISATION

La douane s'est dotée en 2019 d'un service dont l'activité est dédiée à la qualité de vie au travail et à l'action sociale. Au cours de cette première année d'existence, les équipes se sont fortement mobilisées autour de différents enjeux.

En raison de la dimension sécuritaire des missions douanières de contrôle des personnes et des marchandises par les services, la problématique de la **prévention des risques professionnels et l'adaptation des équipements de protection des agents** a constitué un axe d'action fort.

A titre d'exemple, une fiche réflexe rédigée en concertation avec le service ministériel de médecine de prévention a été diffusée aux services concernant **le risque d'exposition au fentanyl**, opioïde hautement toxique faisant l'objet d'un important trafic illicite, et la conduite à tenir en cas de contamination.

L'attention portée à la qualité de vie au travail des agents se concrétise également par **la constitution progressive d'un réseau de psychologues du travail au sein de la douane**. Présent, à terme, dans chaque interrégion, le psychologue du travail est à la fois chargé d'une mission de sécurisation des recrutements (réalisation de tests psychologiques) et de conduire des actions qui ont pour dénomina-

Fin de la centralisation comptable :

Au 31/12/2019 le réseau comptable compte désormais 17 recettes et un poste de comptable centralisateur, la Trésorerie générale des douanes.

LES EFFECTIFS DE LA DOUANE

- **38,5 %** taux de féminisation
- **52 %** agents de la branche administration générale / opérations commerciales
- **48 %** agents de la branche surveillance

AGENTS SPÉCIALISTES au 31/12/2019

- **557** marins
- **165** personnels aériens
- **244** motocyclistes
- **247** maîtres de chien
- **795** enquêteurs et agents de renseignement
- **256** officiers de douane judiciaire (ER)
- **421** informaticiens

teur commun de favoriser l'épanouissement au travail, appréhendé comme levier d'une meilleure performance collective.

Grande cause du quinquennat, **l'égalité entre les femmes et les hommes est au centre des enjeux liés à la mixité, l'efficacité et la qualité de vie au travail**. La douane a donc mis en place un plan égalité professionnelle visant à renforcer et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2022. Il sera décliné dès 2020 dans des plans d'actions locaux, au niveau de chaque direction interrégionale.

Enfin, en cohérence avec la charte des valeurs, des campagnes d'information ont également réaffirmé les engagements de la douane dans la **lutte contre toutes les formes de discrimination**, telles que la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, la lutte contre les stéréotypes associés au handicap, ou encore la journée de la laïcité.

La réorganisation des missions RH favorise par ailleurs **le développement d'une politique globale des ressources humaines** portant sur le recrutement, la formation, mais également l'accompagnement managérial et le suivi du parcours professionnel des agents. Ainsi, en 2019, le volet accompagnement s'est concrétisé au travers de la création de la **cellule conseil parcours professionnel**.



06

Annexes

**L'ESSENTIEL
DE LA DOUANE**



ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGDDI MÉTROPOLE ET OUTRE-MER AU 1ER JUILLET 2019

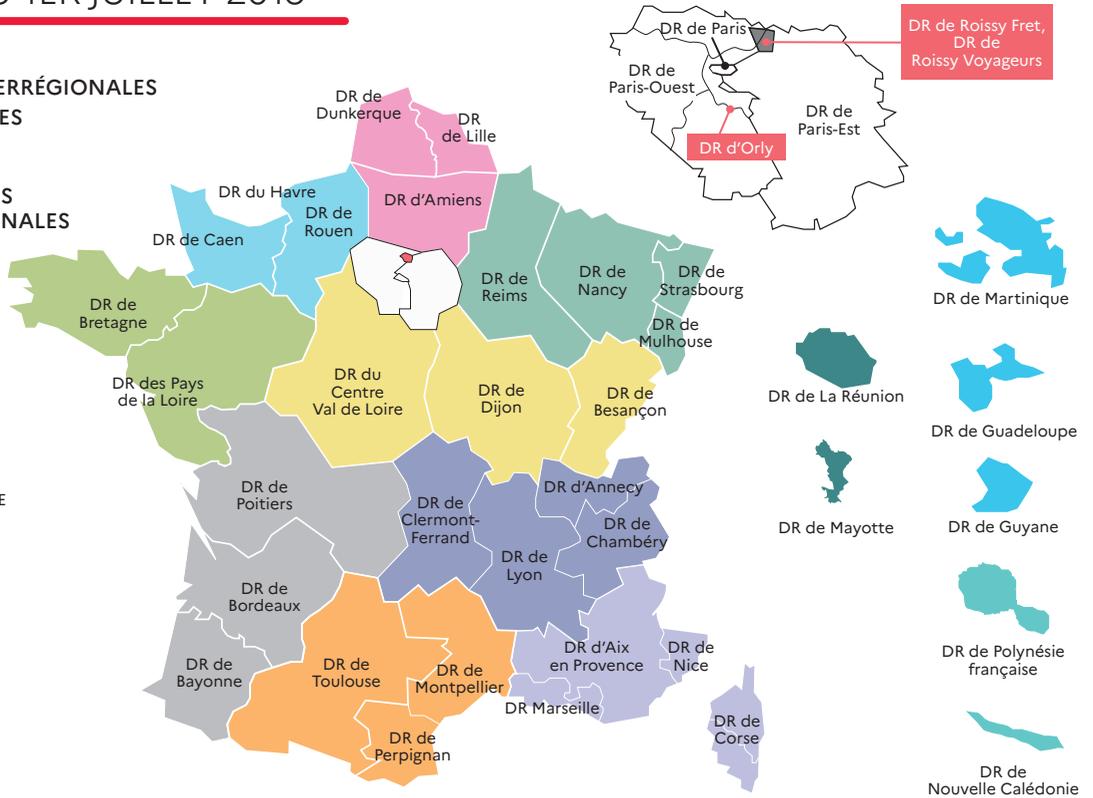
CARTE DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES ET RÉGIONALES DES DOUANES

DR : DIRECTIONS RÉGIONALES
DI : DIRECTIONS INTERRÉGIONALES

- DI des HAUTS-de-FRANCE
- DI du GRAND EST
- DI de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ-CENTRE-VAL de LOIRE
- DI d'Auvergne-Rhône-Alpes
- DI de PROVENCE-ALPES-CÔTES d'AZUR-CORSE
- DI d'OCCITANIE
- DI de NOUVELLE-AQUITAINE
- DI de BRETAGNE-PAYS de la LOIRE
- DI de NORMANDIE
- DI de PARIS-Aéroports
- DI d'ILE-de-FRANCE
- DI d'ANTILLES-GUYANE

SERVICES DES DOUANES DE

St Pierre-et-Miquelon
Wallis-et-Futuna



MOYENS D'ACTION

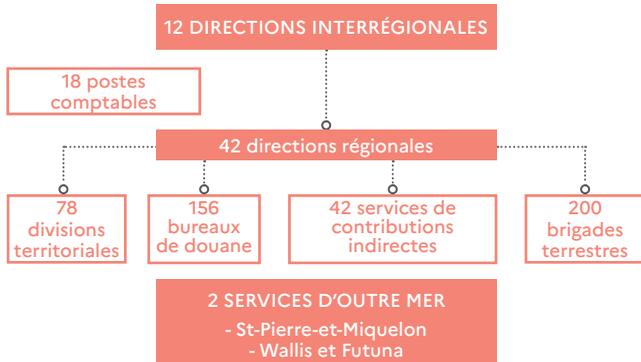
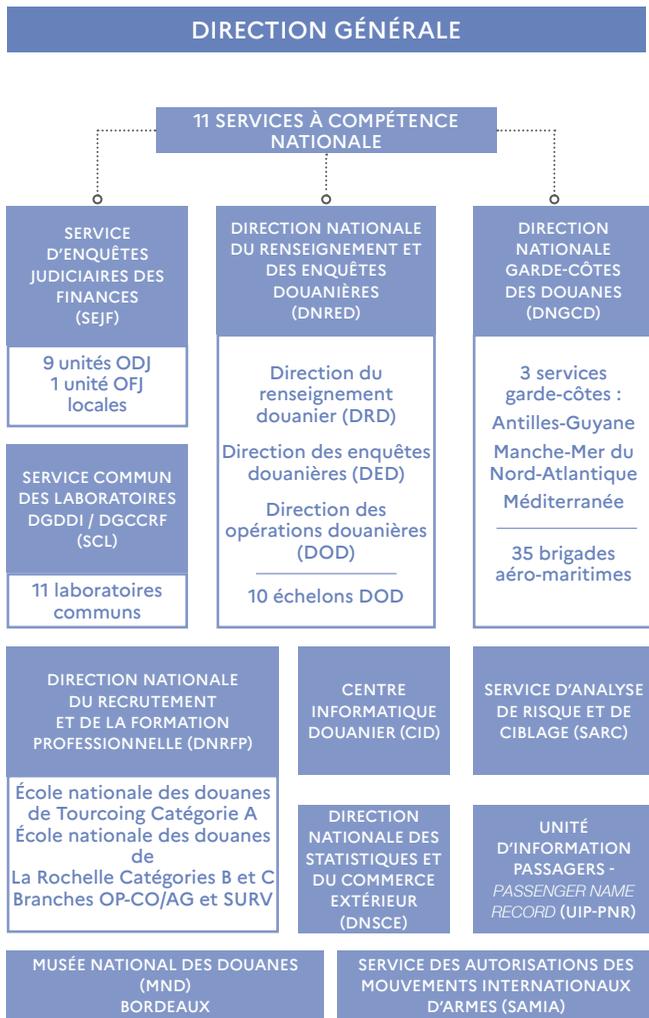
BUDGÉTAIRES
(Dépenses constatées en M€ hors SCL et hors cotisation CAS-pensions)

	2019
PERSONNEL	851,04
FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES DIVERSES	198,39
INTERVENTIONS	80,88
INVESTISSEMENTS	32,51
TOTAL	1162,82
COTISATIONS PENSIONS	378,92

MATÉRIELS

	NOMBRE DE	2018	2019
PARC TERRESTRE	Véhicules	2668	2710
	Motos	468	460
	Patrouilleur garde-côtes de 53 m	1	1
	Patrouilleur garde-côtes de 43 m	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m	15	15
FLOTTES NAVALE ET AÉRIENNE	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m	13	13
	Bateaux-école	4	3
	Avions biturbines	10	7
	Avions monomoteur	-	-
	Hélicoptères	7 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Scanner fixe	1	1
	Scanners mobiles	4	4
	Appareils à rayons X	88	88
	Densimètres	125	125
	Analyseurs de particules	55 (dont 46 Ionscan 600-nouvel équipement)	55 (dont 46 Ionscan 600-nouvel équipement)
	Radiamètres	66	68
	Spectromètres	59 (nouvel équipement-spectromètre Rigaku)	59 (nouvel équipement-spectromètre Rigaku)

ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DOUANE



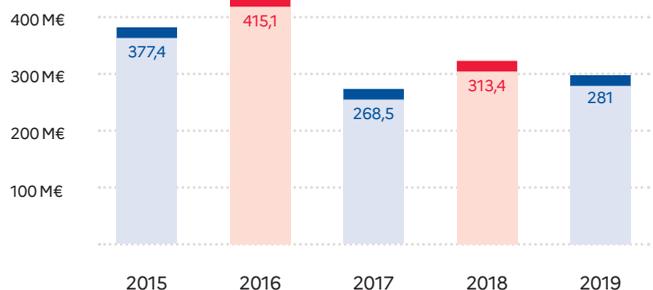
FISCALITÉ DOUANIÈRE

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'€ (Détail)

	2018	2019
DÉDOUANEMENT	8 846	8 568
Droits de douane	2 121	2 248
TVA import	6 691	6 292
Autres	34	28
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	55 417	56 276
TICPE	33 334	33 321
TSC DOM	551	554
TVA pétrole	10 931	11 407
TICGN + TICFE + TICHLC	9 928	10 263
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	8	9
TGAP	665	722
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)	17 392	17 638
Alcools et boissons	4 563	4 125
Tabacs	12 742	13 485
Autres CI	88	28
OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES	1 896	1 972
Octroi de mer	1 299	1 372
Droits de ports	547	556
DAFN	51	45
TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)	177	181
AUTRES TAXES	274	466
TOTAL	84 002	85 101

-TICPE: taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques -TSC DOM: taxe spéciale de consommation dans les DOM -TICGN: taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel -TICFE: taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité -TICHLC: taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dite « taxe charbon » -TGAP: taxe générale sur les activités polluantes -DAFN: droit annuel de francisation et de navigation

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2015 EN MILLIONS D'€



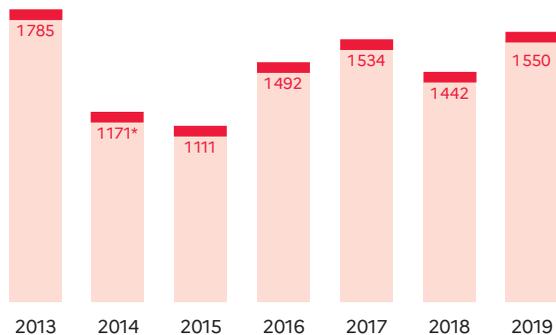
STUPÉFIANTS ET TABACS

DONNÉES GÉNÉRALES* SUR LES SAISIES DOUANIÈRES PAR TYPE DE PRODUIT

* Arrondies au dixième.

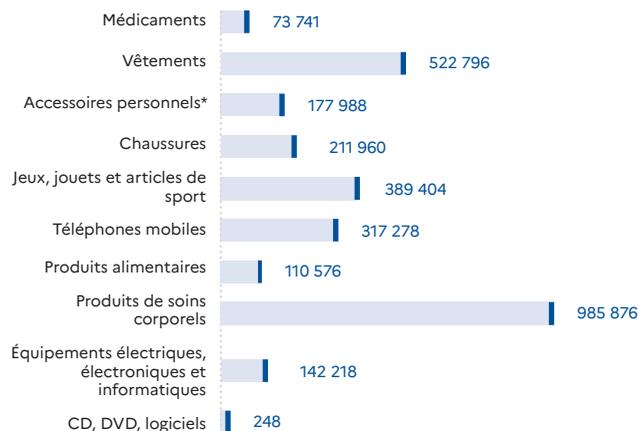
SAISIES DE STUPÉFIANTS	2018		2019	
	QUANTITÉS/DOSES (d)*			
	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger
Cocaïne	12,2 t	16,1 t	8,8 t	15,23 t
Cannabis	63,9 t	33 t	52,3 t	6,56 t
Khat	17,5 t	-	25,31 t	190 kg
Héroïne et opiacés	628,8 kg	10,2 kg	338,64 kg	4,4 kg
Amphétamines	184 kg et 688 d	10,3 kg et 3 128 752 d	661,59 kg et 486 d	-
Drogue de synthèse	470 kg et 7 274 d	6 kg	744,89 kg et 417 d	0,5 kg
LSD	15 515 d	-	15 246 d	-
Ecstasy	1 203 607 d	6 078 d	1 183 381 d	9 kg
Psychotropes	256 kg et 508 554 d	-	117,82 kg et 667 416 d	-
Précurseurs	2,1 t	-	12,35 t	333 kg
Autres drogues	168,9 kg	3,9 kg	197,97 kg	1 kg
TOTAL GÉNÉRAL	97,4 t	49,1 t	100,7 t	22,33 t
SAISIES DE TABACS	241,1 t	40,3 t	360,3 t	55,8 t

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS



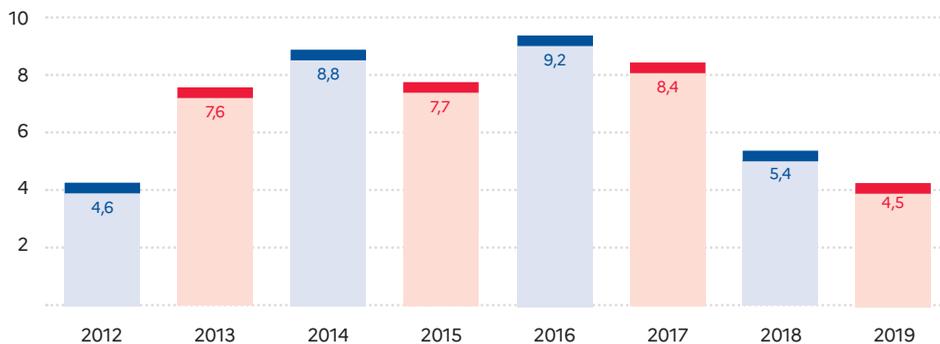
* Changement de mode de comptabilisation

PRINCIPALES SAISIES DE CONTREFAÇONS PAR TYPE DE PRODUITS (EN NOMBRE D'ARTICLES)



* Lunettes, sacs, bijoux,...

ÉVOLUTION DES SAISIES DE CONTREFAÇONS DEPUIS 2012 (EN MILLIONS D'ARTICLES)



Directeur de la publication

Isabelle Braun-Lemaire

Rédacteur en chef

Stéphanie Smaniotto

Crédits photos

© DGDDI

Éditeur

Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex
dg-com@douane.finances.gouv.fr

Les résultats 2019 de la douane sont en ligne sur
www.douane.gouv.fr

Dépôt légal : avril 2020

ISSN : 2431-5494

Document éco-conçu : papier certifié
et encres végétales
Imprimé par l'Artésienne sur du papier
Satimat green FSC produit à partir de
60% de fibres recyclées et de 40% de
fibres vierges.





Direction générale des douanes et droits indirects

11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex

www.douane.gouv.fr



INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44

Service 0,06 € / min
+ prix appel